	PROCES VERBAL	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 20 AVRIL 2015 à 20H00	Page 1 / 6

ETAIENT PRESENTS

M. GODOY - Maire

M. DESBLACHES – Mmes HENRY – BERTAULT – MM. REMMERIE – DALY – Maire-Adjoint

M. ALBERT – Mmes ASTIER – DEPAIX – MM. MARTIN – LALOUETTE – Mmes DUPLESSIS C. – DUPLESSIS E. – MM. CHARRIER – SORAIS – Conseillers

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR

M. FERDOEL à Mme BERTAULT

Mme BERGMANN à M. REMMERIE

Mme MARTINEAU à M. SORAIS

M. KLIMCZAK à M. CHARRIER

Secrétaire de séance : Mlle Elodie DUPLESSIS

Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil : Monsieur KLIMCZAK souhaite préciser le vote des délibérations suivantes :

Subventions 2015 « Associations Sportives » :

- Club Cyclo Sport Chinonais : Pour 18 Contre : 0 Abstention : 0
- Pour les autres associations : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Subventions 2015 « Associations diverses » :

- AFN : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
- Pour les autres associations : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions prises depuis le dernier du conseil :

- 2015.03.12/11 : Mise à disposition d'un local municipal au profit d'Innov' Formation du 13 Mars au 12 Avril 2015 pour un montant de 600,00 € TCC.
- 2015.03.25/12 : Adhésion à la Centrale d'Achat Territoriale « APPROLYS »
- 2015.03.25/13 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de deux forages – Sté Hydrogéologues Conseil pour un montant de 13.620,00 € H.T
- 2015.03.30/14 : Acquisition de panneaux lumineux à led – Sté JSG Technologie pour un montant de 38.000 € H.T.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Adhésion à la Centrale d'achat territoriale « APPROLYS »**

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à la centrale d'achat APPROLYS. Cette adhésion permettra d'inscrire les dépenses liées à l'acquisition de 2 véhicules via la signature d'une convention de partenariat avec l'UGAP.

Il précise que chaque membre de la centrale d'achat reste libre de recourir ou non à la centrale d'achat et sera seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et accords-cadres passés par cette dernière.

Il est proposé de désigner Monsieur le Maire, représentant de la commune d'Avoine à l'Assemblée Générale APPROLYS et M. DESBLACHES, son suppléant, et de l'autoriser, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration ;

Monsieur CHARRIER demande quel type d'achat est concerné par cette convention ?

Monsieur le Maire rappelle que pour le moment, seul l'achat de véhicules (un kangoo électrique et une DACIA Sandero) est envisagé. Selon la convention, les segments d'achats sont variés (fluides, matériels informatiques...)

Voté à l'unanimité

- **Convention de groupement de commande entre la Commune d'Avoine et de Beaumont en Véron pour la réalisation de travaux de voirie Rue de la Baronnière**

Monsieur Yves DESBLACHES expose au Conseil qu'afin de faciliter la gestion du marché et réaliser des travaux de voirie situés rue de la Baronnière, la commune d'Avoine et la commune de Beaumont en Véron souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Une convention constitutive doit être établie entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Une commission d'analyse des offres doit être instaurée. A cet effet, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Il est proposé Monsieur le Maire, Titulaire et Monsieur Francis KLIMCZAK, Suppléant.

La commune de Beaumont en Véron, a été désignée coordonnatrice du groupement et sera chargée de lancer la consultation suivant la procédure adaptée.

Monsieur CHARRIER s'interroge sur l'impact du trottoir d'1 m 40 sur la voirie ?

Monsieur DESBLACHES précise que la rue sera mise en sens unique « flux sortant » vers la rue M. Vignaud. Le sens unique « flux entrant » se fera par la rue de la Charmille.

Monsieur SORAIS demande si ce mode de circulation sera définitif.

Monsieur DESBLACHES signale que pour tous travaux, un temps d'adaptation est à observer. On changera le sens de la circulation si besoin. Il précise que la voie de circulation sera de 4 mètres par endroit.

Voté à l'unanimité

- **Vidéoprotection – SOGETREL Avenant n°2**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'en date du 7 Avril 2015, la Commission d'ouverture des plis a décidé d'accepter l'avenant 2 de l'entreprise SOGETREL, pour un montant de 1.235,45 € HT.

Cet avenant a pour objet :

- L'ajout d'une liaison radio entre les bâtiments CC-CVL et Mairie pour une plus-value de 2.546,32 € H.T.
- La suppression de panneaux de signalisation sur site pour une moins-value de 1.310,87 € H.T.

Montant initial du marché	85.369,11 € H.T
Avenant n°1	10.815,24 € H.T
Avenant n°2	1.235,45 € H.T
Nouveau montant du marché	97.419,81 € H.T

Voté à l'unanimité

- **Trophée des Sports – Contrat de cession Théâtre de l'ANTE**

Monsieur Jean-Marcel ALBERT présente au Conseil le contrat de cession du « Théâtre de l'Ante » pour un montant de 800,00 € H.T soit 844.00 € TTC.

Voté à l'unanimité

- **Personnel**

- **Règlement intérieur du personnel communal**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal (titulaire ou non titulaire) et précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire en date du 10 février 2015.

Monsieur le Maire fait lecture des avis favorables du comité technique :

- A l'unanimité des représentants des collectivités et à la majorité des représentants du personnel pour la partie administrative
- A l'unanimité pour les 2 collèges pour la partie hygiène et sécurité.

M. CHARRIER fait lecture de ses observations et de la justification du vote.

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

- **Indemnisation des permanences**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération en date du 2 Février 2015 relative à l'instauration des permanences nécessitait l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14/04/2015,

Monsieur le Maire rappelle :

- Le principe d'instauration des permanences pour les postes suivants :
 - service administratif : personnel dédié à l'état civil amené à effectuer des permanences à l'occasion des mariages ou des baptêmes civils.
 - service technique : personnel électricien amené à effectuer des permanences lors de certaines manifestations communales.
- La mise en place de périodes de permanences dans les cas suivants :
 - Mariages ou baptêmes civils
 - Certaines manifestations communales
- Les agents concernés sont les agents titulaires ou non titulaires :
 - Agents officiers d'Etat Civil,
 - Agents électriciens du service technique.

Temps de travail effectif pendant les permanences :

Considérant qu'une intervention de l'agent pendant la permanence est appréciée comme du travail effectif, Monsieur le Maire expose les 2 solutions règlementaires :

- soit rémunération du travail effectif en heures complémentaires ou supplémentaires, conformément aux textes en vigueur,
- soit récupération du travail effectif.

Monsieur le Maire propose la récupération du travail effectif conformément à la délibération du 23 juin 2000.

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

- **Culture**

Monsieur DALY présente les différents dossiers relatifs à la Culture :

- **Festival Avoine Zone Groove 2015**

- Contrat de prestation technique pour la mise à disposition d'un régisseur général – SARL Cyclone Production pour la période du 28 juin au 8 juillet 2015 pour un montant de 5 000 € HT soit 6000 € TTC.
- Protocole avec la Nouvelle République du Centre Ouest, Touraine Télévision et NR Multimédia, précisant les modalités de partenariat.
- Convention de partenariat avec France Bleu Touraine.
- Convention de partenariat avec la Société Parc du Futuroscope.
- Convention de mécénat avec la Société E. LECLERC.
- Convention de mécénat avec la Société BOUSSIQUET.
- Protocole de partenariat avec l'Association Big Twin Riders.

- **Podium de l'été 2015**

- Contrat de cession avec la SARL Cyclone Production pour la prestation du 29/08/2015 pour un montant de 2.235,02 € H.T.
- Contrat de cession avec Michel MARTIAL ORGANISATION pour la régie du spectacle de Liane FOLY pour la prestation du 29/08/2015 pour un montant de 1.500,00 € H.T.
- Contrat de cession avec la Société SLO pour le concert de Liane FOLY le 29/08/2015 pour un montant de 23.500,00 € H.T.

- **PACT 2015**

Dans le cadre de la convention 2015 conclue avec la Région Centre pour le soutien aux manifestations artistiques et culturelles de territoire, Monsieur DALY rappelle qu'une délibération avait été prise en décembre 2014 pour solliciter une subvention prévisionnelle de 50.000,00 €.

Le montant définitif qui nous a été attribué est de 48.805,00 €. Cette subvention sera reversée, comme suit, aux partenaires de projets :

- 8.100,00 € en faveur de la Compagnie du Petit Monde, sur une dépense artistique prévisionnelle de 31.017,46 € (Saison Jeune Public)
- 2.000,00 € en faveur de l'Association des Fêtes de Beaumont en Véron, sur une dépense artistique prévisionnelle de 16.678,00 € (Festival « Festimontois »)
- 2.000,00 € en faveur de l'Harmonie de Huismes, sur une dépense artistique prévisionnelle de 2.600,00 € (140 ans Harmonie de Huismes)
- 3.000,00 € en faveur de la commune de Bourgueil, sur une dépense artistique prévisionnelle de 4.227,00 € (Saison Culturelle)

➤ Travaux d'enfouissement des réseaux rue Marcel Vignaud :
Monsieur DESBLACHES précise qu'un seul marché est nécessaire pour la réalisation des travaux de l'entrée Nord et de l'entrée Sud. Le raccordement du Centre intergénérationnel, quant à lui, interviendra courant mai 2015. Les travaux devraient donc commencer en juin 2015 pour une durée de 3 semaines.

➤ Monsieur le Maire précise qu'il a été contacté par M. Jean-Louis SALVAING pour la fermeture prévue du centre de PONTOURNY. Il fait lecture au Conseil Municipal du communiqué de presse parvenu ce jour.

Le prochain conseil aura lieu le 11 mai 2015 et non le 18 mai 2015.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'informations diverses :

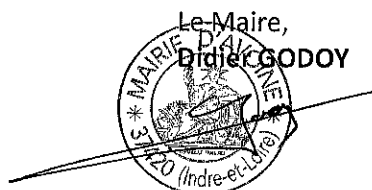
- Les inscriptions pour la cérémonie du 8 mai se font auprès du service « Fêtes et Cérémonies ».
- Obtention des licences pour la production de spectacles
- Remerciements de l'Association AFM Téléthon et du Centre Equestre pour les subventions attribuées respectivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY



- 33.705,00 € en faveur de la commune d'Avoine, sur une dépense artistique prévisionnelle de 249.877,00 € (Festival et Saison Culturelle)

Les membres du Conseil ont souhaité maintenir le montant des subventions initialement proposé à chacun des partenaires en imputant la part affectée à la commune d'Avoine.

Votés à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers

- **Divers**

- Cotisation 2015 - Association des Maires pour un montant global de 983,82 €.
- Cotisation 2015 - Association des Communes Riveraines de la Loire et Autres cours d'eau pour un montant de 279,15 €.
- Gratuité de l'aire de camping-cars du vendredi 26 Juin à partir de 16H30 au Lundi 6 Juillet à 12H00.
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution et de transport de gaz naturels ainsi qu'aux canalisations privées situées sur la commune.

Accords à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers.

- **Questions diverses**

➤ Monsieur DESBLACHES informe le Conseil Municipal qu'une note synthétique sur les activités du SIEIL leur a été transmise.

➤ Madame HENRY évoque le sujet des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :
Les enseignants de l'école élémentaire avaient accepté de positionner les Accompagnements Pédagogique Complémentaire (APC) en même temps que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ils souhaitent les distinguer des TAP l'an prochain et les faire pendant la pause méridienne à raison d'une ½ heure et ce, 2 jours par semaine. L'Inspection de Circonscription n'en rejette pas le principe, en souhaitant que des dispositions soient prises pour la prise en charge des autres enfants dont la pause méridienne durera 2 heures.
On passerait donc à une pause méridienne de 2 heures, 2 jours par semaine et le mercredi matin le temps scolaire passerait de 3H00 à 3H30.

Un Conseil d'école extraordinaire aura lieu prochainement pour statuer sur la question.

Il est question aussi de réfléchir à l'organisation des TAP au niveau horaire car le recrutement d'animateurs en nombre suffisant devient très aléatoire et rend le système actuel presque ingérable. Une réflexion par le COPIL sera menée le 19 mai prochain car le Projet Educatif de Territoire (PEDT) accompagné des horaires 2015-2016 doit être transmis à l'Inspection Académique pour le 1^{er} juin 2015.

➤ Monsieur CHARRIER demande ce qu'il en est de la signature du registre des délibérations.
Monsieur le Maire fait lecture du texte du CGCT. Il fait mention des articles R 2121-9 et R 2122-7-1 du CGCT et de la circulaire du 14 décembre 2010 mentionnant les règles prévues dans le décret n°2010-783 du 28 juillet 2010. Ce décret a considérablement modifié les règles de tenue des registres communaux.
Il y a eu probablement une confusion entre la signature du registre et la liste des présents. Un feuillet clôturant chaque séance sera désormais joint au registre. Toutefois, Monsieur le Maire précise que l'absence de ce feuillet n'a aucune conséquence sur la légalité des décisions.

COMMUNIQUE de PRESSE Nouvelle République

Les syndicats mobilisés pour les 50 salariés CONTRE LA FERMETURE du Centre Educatif et de Formation Professionnelle de PONTOURNY à Beaumont-en-Véron

Le 15 avril, les 50 agents de la Fonction Public ont appris la fermeture de ce centre, situé sur la commune de Beaumont-en-Véron, par la Direction chargée de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de PARIS qui s'est déplacée pour l'occasion. Historiquement cet établissement était une fondation dirigée à l'époque par l'assistance publique qui a ouvert en décembre 1903 avec l'accueil de femmes convalescentes et anémiées. Depuis le décret du 1^{er} janvier 1962, cet établissement, assure des missions relevant de la Protection de l'Enfance, pour des jeunes puis des adolescents placés par les juges pour enfants.

Les agents sont complètement déconcertés, car depuis plus d'une dizaine d'années ils se sont investis pour assurer leurs missions de Protection de l'Enfance auprès de jeunes mineurs et majeurs qui se sont parfaitement intégrés au tissu social du territoire.

Cette décision de fermeture de l'établissement, prise par Mme Hidalgo, Maire et Présidente du Conseil Départemental de Paris, pose plus de problèmes qu'elle ne va en résoudre.

- Que vont devenir les salariés installés dans la région, qui se verront proposer un « accompagnement social » pour finalement accepter un poste sur Paris si aucune autre solution de reconversion n'est satisfaisante ?
- Comment envisager un plan d'accompagnement social promettant que les agents aillent travailler ailleurs, alors que les politiques de tous les Conseils Départementaux (37, 49 et 86) réduisent leurs dépenses sur ce même secteur ?
- Quel sera l'avenir de ces jeunes actuellement accueillis au CEFP et qui souhaitent y rester ?
- Comment accepter cette décision de fermeture d'un établissement qui sait s'adapter en passant à la mixité depuis mai 2014 pour mieux correspondre aux missions de protection des jeunes MIE sur Paris alors que le centre reçoit toujours des demandes d'admission malgré le blocage des dossiers par l'administration parisienne depuis début mars 2015 ?

La décision incompréhensible de fermer ce centre qui répond à des besoins réels de protection, d'éducation, de formation et d'intégration devient historique alors que Paris annonce une amélioration du dispositif de prise en charge des MIE, vote du Conseil de Paris en date du lundi 13 avril 2015.

Avec leurs représentants syndicaux, les salariés sont mobilisés CONTRE la FERMETURE du CEFP, LE MAINTIEN des EMPLOIS, LE MAINTIEN de l' ACCUEIL des JEUNES , et APPELLENT à un RASSEMBLEMENT devant les grilles du CEFP , le VENDREDI 24 AVRIL à 18h

